

Pièces à joindre au dossier de demande :

- Le présent formulaire dûment complété, daté et signé ;
- Un plan de situation au 1/1 000ème ;
- Un plan de masse donnant les limites de la propriété, la situation de l'immeuble sur le terrain, l'implantation souhaitée pour le raccordement au réseau (échelle maximum : 1/500).

Rendez-vous souhaité avec un agent du syndicat : Oui Non

Date et heure convenues dans nos services

Commune concernée par le projet : _____

I - Le demandeur

Nom, Prénom : _____

Adresse de correspondance : _____

Adresse électronique : _____ Téléphone : _____

Adresse du projet : _____

Demande réalisée dans le cadre d'un dépôt de permis de construire : Oui Non

Si oui, n° du permis de construire : _____

II - Caractéristiques du terrain

Nom et adresse du propriétaire si différent du demandeur : _____

Références cadastrales (section et n° de parcelles) : _____

III - Caractéristiques des locaux à desservir

Construction achevée depuis plus de 2 ans (TVA 10%) : Oui Non
(Si oui, merci de joindre l'attestation simplifiée à votre dossier de demande)

Maison d'habitation individuelle ne comportant qu'un logement

Bâtiment comportant plusieurs logements :

Nombre de logements : _____ Nombre de branchements souhaités : _____

Local professionnel, Destination & Activité : _____

Nature des effluents rejetés vers le réseau public :

Eaux issues des sanitaires uniquement Eaux de lavage des sols Effluents liés à l'activité

En cas de rejet d'effluents non domestiques liés à l'activité, le syndicat mixte EMMA pourra exiger des prescriptions particulières (arrêté d'autorisation, convention de déversement)

Procédure

- Un devis sera transmis au demandeur sous un délai de quatre semaines suivant la demande
- Les travaux seront réalisés sous un délai de huit semaines suivant la validation du devis (sous réserve d'obtention des autorisations administratives nécessaires)
- Suite à la réalisation des travaux, la facture définitive sera transmise au demandeur

Obligations

Nous attirons l'attention du demandeur sur les points suivants :

- Les eaux pluviales ne devront en aucun cas être raccordées vers le réseau public des eaux usées ;
- La partie privée du raccordement au réseau public doit faire l'objet d'un contrôle avant remblaiement des tranchées. Ainsi le syndicat mixte EMMA, devra être tenu informé de la réalisation des travaux dans un délai minimum de 48h. Ce contrôle gratuit concerne la partie interne de votre propriété (entre le bâtiment et le regard situé en limite de propriété).

Engagement

Le pétitionnaire soussigné s'engage à respecter le règlement du service d'eau du syndicat mixte EMMA.

Fait à : _____

Signature :

Le _____